

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conductive Epoxy - Part A

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Conductive Epoxy - Part A
Nom chimique : CW2400-A
Synonymes : Conductive Epoxy - Part A
Type de produit : Solide.

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400
 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38
 R43
 N; R50/53

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom des composants | Numéro CAS | % | Numéro CE | Classification |
|--|------------|---------|-----------|------------------------------------|
| argent | 7440-22-4 | 60 - 90 | 231-131-3 | N; R50 [1] [2] |
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 25068-38-6 | 10 - 25 | 500-033-5 | Xi; R36/38 [1] R43 N; R51/53 |
| Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus. | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

| <u>Nom des composants</u> | <u>Limites d'exposition professionnelle</u> |
|---------------------------|---|
| argent | EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative Limit value: 0.1 mg/m ³ 8 heure(s). |

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique : Solide. [Pâte.]
Couleur : Gris. [Pâle]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : >93.333°C (>200°F)
Point de fusion : 961.8°C (1763.2°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: argent.
Point d'éclair : Vase clos: >93.333°C (>200°F). (Setaflash.)
Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
Pression de vapeur : <0.01 kPa (<0.1 mm Hg) (à 20°C)
Densité relative : 4 (Eau = 1)
Coefficient de partage n-octanol/eau : Ce produit est insoluble dans l'eau et dans l'octanol.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : <1 comparé à acétate de butyle

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Conditions à éviter : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : muqueuses, peau, nez/sinus.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit/composant | Test | Résultat | Espèces | Exposition |
|--------------------------|------|----------------------------------|--|------------|
| argent | - | Aiguë CE50 9.2 ppb Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 9.5 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 0.24 | Daphnie - Water | 48 heures |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | | | |
|---|---------------------------------------|---|-----------|
| | ug/L Eau douce | flea - Daphnia magna - <1 jours | |
| - | Aiguë CL50 0.0062 mg/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 145 mm | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 15 à 18 ug/L Eau douce | Crustacés - Water flea - Simocephalus vetulus - <24 heures | 48 heures |
| - | Aiguë CL50 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <24 heures | 48 heures |
| - | Aiguë CL50 11 à 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia reticulata - <4 heures | 48 heures |
| - | Aiguë CL50 6.42 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 6.28 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 6.25 à 7.3 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 4.7 à 5.62 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 3.42 à 4.05 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 3.12 à 3.73 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 2.76 à 3.33 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 2.38 à 3.04 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 2.13 à 2.93 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| - | Aiguë CL50 1.5 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures | 48 heures |
| - | Chronique NOEC 1.1 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures | 48 heures |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------------|------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| Classe ADR/RID | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classe ADN/ADNR | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classe IMDG | Not regulated. | - | - | - | | - |
| Classe IATA | Not regulated. | - | - | - | | - |

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

: R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S24- Éviter le contact avec la peau.
S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la)

: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Utilisation du produit

: Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Applications industrielles

Inventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe

: R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe

: Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 1/9/2012.

Date d'édition/Date de révision : 1/9/2012.

16. AUTRES DONNÉES

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

Version : 25

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conductive Epoxy - CW2400-B

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Conductive Epoxy - CW2400-B
Nom chimique : CW2400-B
Synonymes : Conductive Epoxy - Part B
Type de produit : Solide.

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400

FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R34
 R43
 N; R50

Dangers pour la santé humaine : Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom des composants | Numéro CAS | % | Numéro CE | Classification |
|---|------------|---------|-----------|---|
| argent | 7440-22-4 | 60 - 90 | 231-131-3 | N; R50 [1] [2] |
| 2-pipérazine-1-yléthylamine | 140-31-8 | 10 - 25 | 205-411-0 | Xn; R21/22 [1] C; R34 R43 R52/53 |
| Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus. | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables : Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement.
- Stockage** : Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

| Nom des composants | Limites d'exposition professionnelle |
|--------------------|--|
| argent | EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative Limit value: 0.1 mg/m ³ 8 heure(s). |

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Solide. [Pâte.]
Couleur : Gris. [Pâle]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : >204.44°C (>400°F)
Point de fusion : 961.8°C (1763.2°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: argent.
Point d'éclair : Vase clos: >93.333°C (>200°F). (Setaflash.)
Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
Limites d'explosivité : Seuil minimal: 0.9%
Pression de vapeur : <0.1 kPa (<1 mm Hg) (à 20°C)
Densité relative : 4.1 (Eau = 1)
Coefficient de partage n-octanol/eau : Ce produit est insoluble dans l'eau et dans l'octanol.
Densité de vapeur : >1 (Air = 1)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------|-------------|---------|------------|------------|
| 2-pipérazine-1-yléthylamine | DL50 Cutané | Lapin | 880 uL/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 2140 uL/kg | - |

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : muqueuses, peau, nez/sinus.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit/composant | Test | Résultat | Espèces | Exposition |
|--------------------------|------|---|---|------------|
| argent | - | Aiguë CE50 9.2 ppb Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 9.5 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 0.24 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 0.0062 mg/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 145 mm | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 15 à 18 ug/L Eau douce | Crustacés - Water flea - Simocephalus vetulus - <24 heures | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <24 heures | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 11 à 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia reticulata - <4 heures | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 6.42 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 6.28 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 6.25 à 7.3 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 4.7 à 5.62 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 3.42 à 4.05 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 3.12 à 3.73 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.76 à 3.33 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.38 à 3.04 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.13 à 2.93 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 1.5 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia | 48 heures |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | | | | |
|-----------------------------|---|--|--|-----------|
| | - | Chronique NOEC 1.1 ug/L Eau douce | magna - <=24 heures Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures | 48 heures |
| 2-pipérazine-1-yléthylamine | - | Aiguë CL50 2190000 à 2460000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 21 mm - 0.147 g | 96 heures |

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
Biodégradabilité
Conclusion/Résumé : Non disponible.
Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------------|------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| Classe ADR/RID | Non réglementé. | - | - | - | - | - |
| Classe ADN/ADNR | Non réglementé. | - | - | - | - | - |
| Classe IMDG | Not regulated. | - | - | - | - | - |
| Classe IATA | Not regulated. | - | - | - | - | - |

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque : R34- Provoque des brûlures.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la) : 2-pipérazine-1-yléthylamine

Utilisation du produit : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Applications industrielles

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : C - Corrosif
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 1/9/2012.
Date d'édition/Date de révision : 1/9/2012.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 24
Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.